

Formation à Sophia Antipolis (06)

AUTISME : les stratégies et les moyens pour une communication concrète

Thèmes spécifiques -
Formation Tous
Publics



Les personnes (enfants / adultes) avec autisme montrent des difficultés à établir une communication selon nos modalités : souvent, l'impact, sur leur environnement, des formes de communication qu'ils possèdent, comme le contact oculaire, les contacts physiques, les vocalisations, les gestes, le langage verbal, leur échappe. Il est donc important, pour tout accompagnant, de connaître les processus de mise en oeuvre du langage, de comprendre le style cognitif spécifique rencontré dans l'autisme, afin de mieux appréhender les adaptations des modes de communication.

Donner aux personnes avec autisme, les moyens d'acquérir un système de communication alternatif doit être le premier objectif d'un accompagnement spécifique et doit être conçu comme une alternative aux problèmes de comportement faute de pouvoir communiquer ; ce qui signifie que le niveau du système choisit doit être le plus efficace, et non le plus élaboré.

Programme

Jour 1 – 7 heures

Autisme

Les spécificités cognitives chez les personnes avec autisme - Théorie de l'esprit, imagination, flexibilité cognitive, faiblesse de la cohérence centrale - Troubles de la compréhension sociale - Développement du langage et de la communication chez l'enfant/l'adulte sans autisme - Les stratégies d'intervention recommandées - Adopter une pédagogie spécifique - Les évaluations formelles / informelles - La concordance lieu-activité - La Prévisibilité spatio-temporelle

Jour 2 – 7 heures

L'enseignement fondé sur l'ABA - Les procédures d'enseignement - L'enseignement par essai distinct - L'enseignement fortuit - Les troubles de la communication - Les évaluations informelles dans la communication - Développer une grille d'évaluation - Exercices et mise en situation pour l'évaluation de la communication réceptive

Jour 3 – 7 heures

Les différentes fonctions de la communication - Les

différents niveaux de communication - Analyser les évaluations de la communication réceptive- Travaux à partir des évaluations réalisées par les stagiaires - Les compétences nécessaires selon le système utilisé - Les différents systèmes de communication en fonction des résultats - Objets / Images / Photos / Pictogrammes

Jour 4 – 7 heures

Pourquoi et comment enseigner la communication de manière active - La mise en place d'un système de communication alternatif

La communication spontanée et l'enseignement d'un système de communication expressif - Etudes de cas, exercices à partir des évaluations réalisées par les stagiaires - Les activités éducatives pour soutenir l'apprentissage de la communication en fonction du système utilisé - Entraîner la personne avec autisme à utiliser son système de communication de façon autonome - Exercices avec les stagiaires - La communication : un besoin éducatif de base pour des personnes ayant des besoins particuliers - L'implication des parents dans l'enseignement d'un système

Objectif

A l'issue de cette session, le stagiaire sera en mesure de mieux comprendre les difficultés d'acquisition d'une communication verbale pour les personnes avec autisme. Les enjeux de l'enseignement d'un moyen de communication alternatif seront traités à la lumière du lien entre les problèmes de comportement et les déficits dans le domaine de la communication rencontrés dans l'autisme.

Dates

SOPHIA ANTIPOLIS (06) :

**Les 28 et 29 Septembre et
12 et 13 Octobre 2017**

Durée : 28 h

Animateur :
Chantal BROUSSE, Orthophoniste

Tarifs

Tarif – inclus le repas du midi - hors déplacement hébergement

Professionnel pris en charge : 520€

Professionnel individuel / libéral : 380 €

AVS / Education nationale : 240 €

Etudiants (joindre justificatif) : 130 €

Parents : 90 €

Bulletin d'inscription - EDI FORMATION

À retourner complété à : EDI Formation, 2791 chemin de Saint Bernard - Bât. F - Porte 19 | 06220 Vallauris
Tel 04 93 45 53 18 | Fax 04 93 69 90 47 | www.ediformation.fr | edinfos@wanadoo.fr
Association 1901 Enregistrée le 11 août 1988 | Siret 35273357000050 NAF 8559A
Déclaration d'Activité 93060125406 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

NOM : Prénom : Fonction :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail : @

Etablissements publics Entreprises / Etablissements : Fongecif OMA FAF CIF CPF

Libéral (joindre un acompte de 15 €) FIFPL

Individuel (joindre un acompte de 15 €) Etudiants (justificatif obligatoire et acompte de 15 €)

Demandeur d'emploi (joindre un acompte de 15 euros, justificatif obligatoire)

ASP (Autisme Spécialisation Professionnelle)

S'INSCRIT :

Session : date : lieu :

Session : date : lieu :

OBLIGATOIRE

Pour toute inscription à une session d'approfondissement merci d'indiquer la formation théorique de base de 35 h suivie (F1, F2 ou F24) ou joindre le/les justificatif(s) d'équivalence du nombre d'heures suivies : sans justificatif l'inscription ne pourra être enregistrée.

date : et lieu :

PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR (à compléter obligatoirement) :

Le Directeur, Mme, Mr, Établissement :

Adresse Établissement :

Code postal Établissement : Ville Établissement :

Tél. : Fax : Mail : @

SI ADRESSE DIFFERENTE : cochez les cases correspondantes et complétez :

Convention :

Facturation :

Je souhaite une copie de la feuille d'émargement avec la facture (uniquement pour les établissements)

Montant total des droits d'inscription : €

Acompte Règlement

Chèque (à l'ordre d'EDI Formation) : Chèque n°..... Dom. Bancaire : Montant : €

Virement : BPCA Le Cannet : 15607 | 00046 | 46019041211 | RIB 25 | BIC CCBPFRPPNCE..... Montant : €

Mention du numéro de facture obligatoire sur le virement bancaire

Fait à Le

Cachet de l'établissement et Signature obligatoire du Directeur
si inscription par l'Employeur.

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente détaillées au dos de ce document. Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/78 dite "informatique et libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.